

Sifac Démat : coûts et modalités d'acquisition



Cécile RAS-EL-DJEBEL, responsable relations établissements, Amue



Coûts Amue : la Redevance de déploiement



- + **La redevance de déploiement (RdD) correspond au coût d'acquisition de la solution.**
 - Licences ITESOFIT
 - Actions d'accompagnement Amue
- + **Montant :**
 - **Part fixe de 60 000 € HT +**
 - **Part variable de 0,45 € HT** par facture/avoir (RE/RA) de l'année N-2 comptabilisés dans Sifac.
- + **Paiement :** 30% à la signature de la convention
70 % à l'installation de la solution en production



Coûts Amue : la Redevance annuelle mutualisée



+ La redevance annuelle mutualisée inclut l'amortissement de la solution et la maintenance.

+ **Montant annuel 2017 :**

- **Part fixe : 17 800 € HT +**
- **Part variable : 0,081 € HT** par facture/avoir (RE/RA) de l'année N-2 comptabilisés dans Sifac
- La facturation intervient à la date d'installation
 - *Montant proratisé la 1ère année au 1^{er} jour du mois suivant la date d'installation.*



Baisse de 20% de la RAM à partir de 2018 :

- **Part fixe : 14 240 € HT +**
- **Part variable : 0,065 € HT par facture reçue.**



Coûts des infrastructures associées



+ Coût des infrastructures associées :

- Selon le type d'établissement : de 15 000 € HT à 35 000 € HT

+ Le Cahier des Charges d'Implantation (CCI) précise les éléments permettant d'estimer le coût des infrastructures en fonction du contexte de votre établissement

- www.amue.fr



Intégrer la vague 5



Pour intégrer la 5^e vague de déploiement et démarrer la production à l'automne 2017 :

- + Demander la convention auprès du Pôle Relations Etablissements : mire@amue.fr
- + Renvoyer la convention signée au plus tard le **1^{er} mars 2017**



N'hésitez pas à nous solliciter, nous sommes à votre disposition.

 **SIFAC** DÉMAT

mire@amue.fr